***ANNIVERSAIRE 30 ANS***

**EXPOSITION « COLLECTIF 30x30 »**

**du 5 au 25 septembre 2024**

**REGLEMENT**

**THEME :**

**Thème imposé “L’ART dans la VILLE”**

**CATEGORIES ET FORMATS DES ŒUVRES**

* La Galerie La Mosaïque souhaitant une exposition collective et populaire, le nombre d’œuvres exposé par artiste sera limité à **2 œuvres**.
* Format autorisé **30cmx30cm** pour toutes les **œuvres picturales avec ou sans encadrement**.

Tous les supports sont autorisés. Pour toutes les œuvres présentées, les artistes ne devront utiliser qu’un seul et même type de support (toile sur châssis, toile cartonnée, 3D, métal, papier etc..).
Les œuvres numériques, les photos ayant une démarche artistique sont acceptées. Le tirage doit être numéroté.

* Formatlibre pour les sculptures (taille maxi **50 cm**).

**PARTICIPANTS**

Exposition ouverte à tous peintres, photographes, plasticiens ou sculpteurs.

Le nombre d’artistes sera limité à 15 pour l’accrochage mural et à 6 sculpteurs.

**SELECTION**

Les demandes d’inscription devront parvenir à la Galerie La Mosaïque le **mercredi 22 mai au plus tard**. Elles devront être accompagnées de la photo (format **JPEG** de bonne définition) des œuvres qui seront exposées.

Ces demandes peuvent être faites par mail ou dépôt de dossier ou courrier (les photos papier ne seront pas renvoyées). Les artistes indiqueront leurs coordonnées (mail, tél, adresse, site web s’il existe).

Le Conseil Artistique de la Galerie La Mosaïque se réunira au plus tard le **24 mai** pour effectuer la sélection. Celle-ci sera sans appel et ne sera pas motivée. Les artistes seront immédiatement informés.

**CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS**

Les artistes sélectionnés confirmeront leur inscription **par retour de mail.**

**DEPOT ET PRESENTATION DES ŒUVRES**

Les œuvres seront déposées à la galerie le **mercredi 4 septembre entre 15h30 et 18h30.** Chaque œuvre devra comporter au dos le nom lisible de l’artiste, de l’œuvre et son prix. Les œuvres doivent être finies avec soins. Les bords de l’œuvre doivent être droits et nets.

**Prévoir un système permettant un accrochage** rapide et équilibré de l’œuvre. .

Chaque artiste fournira la liste des œuvres déposées à la Galerie (à des fins d’inventaire).

**INSTALLATION DE L’EXPOSITION**

La présentation et l’accrochage des œuvres seront réalisés le **jeudi 5 septembre** par les dirigeants de la galerie. La répartition des œuvres sera effectuée le plus équitablement possible en fonction du nombre d’œuvres.

La galerie diffusera, à chaque artiste, l’affiche de l’exposition, au format A3 et au format “Flyer” à des fins de communication et de large diffusion.

**HORAIRES ET PERMANENCES**

La Galerie est ouverte du mardi au vendredi de 15h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h30.

Les **permanences seront assurées par les artistes exposants** sur la période de l’exposition. A cet effet, vous indiquerez vos souhaits sur le dossier d’inscription afin que nous puissions établir un planning.

**VERNISSAGE**

Le vernissage aura lieu le **vendredi 6 septembre à partir de 18h30**.

Les frais seront à la charge de la galerie.

**FRAIS ASSOCIES A L’EXPO**

**Frais d’inscription** : La galerie est gérée par l’association APANET; nous vous demanderons de régler **15€ par chèque** à l’ordre de « APANET » le jour du dépôt des œuvres.

**Vente des œuvres** : Vous vous engagez au versement d’un don à hauteur de 15% du montant total des ventes afin de contribuer aux frais de fonctionnement de la galerie ; ce don sera réglé le jour du décrochage.

**RETRAIT DES ŒUVRES**

Les œuvres devront être retirées par les artistes le **mercredi 25 septembre entre 15h30 et 18h30**.

**RESPONSABILITES**

Les organisateurs n’assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers dont pourraient être victimes les œuvres.

Les artistes s’engagent à être en règle au regard des obligations fiscales, sociales et déchargent la Galerie de toute responsabilité.

**RENSEIGNEMENTS**

Par mail : contact@galerielamosaique.fr

Le : Pour la Galerie La Mosaïque :

Signature de l’artiste précédée de la mention « *lu et approuvé* » La présidente,